

La Communauté des Communes, de par ses statuts, exerce au titre de ses compétences obligatoires :

- l'aménagement de l'espace, à l'exclusion des PLU et autres procédures d'urbanisme strictement communales,
- le développement touristique d'intérêt communautaire

Extrait des statuts :

- Actions touristiques ayant un impact sur toute la communauté ;
- Création, entretien, promotion des sentiers de randonnée dans le cadre du PDIPR, en partenariat avec l'ADRI (CG04) et l'ONF ;
- Col de Fontbelle : promotion et gestion des équipements existants avec l'ONF et la Communauté des communes du Sisteronnais ; études et aménagement nouveaux ;
- Maison de Pays et promotions des produits locaux, en liaison avec les partenaires institutionnels ;
- Participation à l'Office de tourisme du Pays Dignois ;
- Etude et aménagement de la forêt domaniale de Mallemoisson en partenariat avec l'ONF et les autres institutions ;
- Aménagement touristique de Vaulouve, étude, travaux, entretien, gestion.

Les réalisations récentes :

- ✓ La CCDB a adhéré en 2009-2010 au SMM (Syndicat Mixte du Massif des Monges) pour porter le projet de l'ONF de réhabilitation de la maison forestière de Fontbelle en éco-gîte dans le cadre de l'itinérance autour du Massif des Monges, projet Retrouvances ;
- ✓ Création de la Maison de Pays et antenne Office du Tourisme
- ✓ En 2012-2013, entretien des sentiers de petites randonnées (PR jaune) de la Communauté et remplacement de la signalétique. Création du circuit du Vieux-Mélan.
- ✓ En 2013 la CCDB a cofinancé avec les 8 CC adhérentes au SMM et la Région, une étude amont en vue de l'élaboration d'un projet de territoire :

Depuis l'installation du nouveau conseil communautaire le 15 avril 2014, le Président Denis BAILLE est membre du Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Monges (SMM), assisté de Serge CAREL, Maryline FERAUD et Jacques JULIEN, selon le mandat et les décisions prises par le conseil communautaire.

Le devenir et le développement du territoire a été et se doit de rester respectueux, soutenable et durable dans tous les domaines qu'il s'agisse d'équipements, de services, en faveur des activités agricoles et artisanales, des activités de pleine nature, ...

En matière d'écotourisme et tourisme, la communauté participe à l'attractivité du territoire étendu du périmètre du Syndicat Mixte des Monges qui ne manque pas d'atouts :

- ✓ l'aménagement et le positionnement du col de Fontbelle en font un site attractif voire incontournable ;
- ✓ avec un réseau de sentiers balisés pour le VTT et la Randonnée en bon état, la fréquentation devient régulière autour et sur le massif ;
- ✓ proches de nous, des sites comme l'Espace Sensible de la Montagne de Lure apporte de l'attractivité à notre territoire, les via Ferrata de même, etc....
- ✓ l'association de la Réserve Géologique a en son temps, créée la Route du Temps, de Sisteron à Digne dont la fréquentation ne faiblit pas ; de même avec les Refuges d'ART ;

Les conséquences sont significatives, sans en être envahissantes : accueil en famille, en petites structures réparties.... ont un impact sur la vitalité des commerces, les recettes en eau communale en témoignent également, etc..... contribuent et contribueront à conforter un nombre d'emploi très important dans tous les domaines. Dans le contexte actuel et à venir cette attractivité participe à sa mesure à la subsistance et à l'animation du territoire.

Tous les territoires autour de nous mettent également en avant leurs atouts, le volet tourisme est récurrent dans les différents programmes Leader en préparation, Moyenne Durance entre autres, le Gypse à Sisteron, l'écotourisme en Ubaye, Le territoire du Massif des Monges participe à l'émergence de ses atouts, c'était le but de l'Etude lancée en 2013 dont le rapport final a été remis le 10 octobre 2014 à Seyne les Alpes.

Conseil communautaire Duyes et Bléone du 14 octobre 2014 en Mairie de MIRABEAU, présentation du **Géopark**

Conclusions de l'étude :

- 1) Il n'est pas possible de mener de front le projet de sauvegarde du label Géopark et un projet PNR (Parc Naturel Régional) ;
- 2) Il n'y a pas de consensus entre les collectivités sur un PNR ; mais il y a convergence, dans les points de vue exprimés par les élus, sur l'intérêt du portage par le SMM des dimensions environnementales et biodiversité, et sur l'intérêt d'un Géopark renouvelé ;
- 3) A l'heure des restructurations des collectivités locales, le projet PNR n'arrive pas à la bonne période ;
- 4) La dénomination des Monges n'est pas totalement rassembleuse ;
- 5) Réactiver le projet Géopark en se donnant une ambition de projet de territoire ;
- 6) Le SMM, Syndicat Mixte des Monges est à considérer comme une structure de projet intermédiaire pour le Géopark, une instance évolutive dans son périmètre et dans sa forme.



C'est avant tout un territoire qui possède un exceptionnel patrimoine géologique d'intérêt international. Ce n'est, en aucun cas, un Musée géologique en plein air ou un Parc géologique.

A côté de ce patrimoine « Mémoire de la Terre », ce territoire doit posséder un patrimoine naturel particulier et un patrimoine culturel, matériel comme immatériel.

Le Geopark doit également sensibiliser sur la prévention des risques majeurs comme participer, de par sa connaissance du passé de la Terre, à la lutte contre le réchauffement climatique.

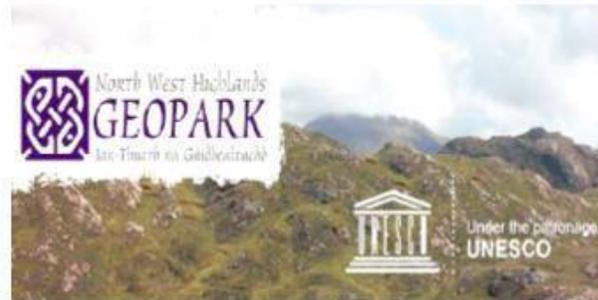
Au sein de son territoire, le Geopark doit agir pour la préservation, la connaissance, la valorisation de l'ensemble de ses différents patrimoines dans une optique pluridisciplinaire.

Sa politique territoriale doit permettre la mise en place et le développement d'une stratégie intégrée de développement durable à laquelle est associée l'ensemble de sa population sans exclusion.

Il doit avoir une structure de gestion bien

3. Les obligations d'un Geopark :

- Respecter la charte globale des Geoparks et assumer l'ensemble de ses missions sur son territoire.
- Participer activement aux activités et projets du GGN. La représentation du Geopark (2 représentants par territoire) au sein des réunions internationales du réseau est obligatoire.
- Les Geoparks possédant un expert désigné doivent participer, à la demande de l'UNESCO, aux missions d'évaluation ou de revalidation.
- Un Geopark ou un de ses partenaires officiels ne peut favoriser ou s'impliquer dans la commercialisation d'objets géologiques non industriels (minéraux, roches ou fossiles).



4. Important :

Le terme de Geopark mondial désigne un label de qualité basé sur le volontariat. L'UNESCO offre aux Géoparks mondiaux un soutien sur une base ad-hoc à travers les demandes formulées par les Etats membres.

Le statut de Geopark mondial n'implique pas de restrictions à une quelconque activité économique ou traditionnelle au sein du Géoparc, tant que celle-ci est conforme à la législation locale, régionale ou nationale en vigueur.

Un Geopark n'est pas une nouvelle catégorie d'espace protégé mais un espace labellisé par l'UNESCO vecteur de conservation patrimoniale, d'éducation et de développement durable .

PROGRAMMATION TRAVAUX GEOPARC REVALIDATION 2015			
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE DUYES			
Mallemois (siège)	MALLEMOISSON	66	vieux village
Barras		67	foret domaniale mallemois
Le Castellard-Mélan			
Le Chaffaut-Saint-Jurson	BARRAS	68	société patriotique
Hauts-Duyes			
Mirabeau	THOARD	69	sainte madeleine
Thoard		70	musée des cuivres
		71	clocher
Commune ne possédant pas de site Geopark			
	HAUTES DUYES	72	les tidalites
		73	circuit des brigands
	CASTELLARD MELAN	74	point de vue
		75	panorama col hysope
		76	grotte saint vincent
		77	ammonites fontbelle
	LE CHAFFAUT	65	La Gremuse
13 sites	Investissement prévu approx : 1600 €		
	Sites devant être intégrés au Geoparc en priorité		



CC DUYES BLEONE - GEOPARC Revalidation 2015																
	CU	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	65	T	TOTAL HT
PANNEAU CIRCUIT	F	160 €													0	0 €
	S	150 €													0	0 €
	P	150 €													0	0 €
PANNEAU SITE	F	140 €		1	1										2	280 €
	S	100 €		1	1										2	200 €
	P	150 €		1	1										2	300 €
PANNEAU PARKING	A	70 €			1										1	70 €
	P	30 €			1										1	30 €
PANNEAU DIRECTION	A	70 €													0	0 €
	P	30 €													0	0 €
PANNEAU PARTENAIRE	A	50 €				1									1	50 €
CHANGEMENT SIGN	S	75 €	1	1				1	1	1	1	1	1	1	9	675 €
TOTAL																1 605 €

CADRE d'ORGANISATION :

GEOPARK :	SYNDICAT MIXTE des MONGES
RESERVE GEOLOGIQUE :	CONSEIL GENERAL 04
MUSEE PROMENADE :	COMUNAUTE des COMMUNES CCABV basée à DIGNE

L'ensemble des trois acteurs seront liées par une CONVENTION cadre pour la gestion des trois entités.

A ce stade, la CCABV serait porteuse du personnel mis à la disposition du SMM pour sa compétence Géopark dans le cadre du budget 2015, joint :

Rappel de la gouvernance actuelle :

Chaque CC est représentée par 3 membres au sein du Conseil Syndical et un vice-président au Bureau. Dans un syndicat la répartition n'est pas imposée, veiller à conserver une bonne représentation de notre territoire au sein du SMM.

Les évolutions possibles ou probables, vers un PETR ? (*Pôle d'Equilibre Territorial Rural*) (Syndicat fermé) Fusion du Pays Dignois, la CC de Seyne ?....., du SMM. Jusqu'à un SCOT (*Schéma de Cohérence Territoriale*) dont la partie Urbanisme est fatalement calquée sur le périmètre du SIG (*Système d'Information Géographique*) et réciproquement !

Conseil communautaire Duyes et Bléone du 14 octobre 2014 en Mairie de MIRABEAU, présentation du *Géopark*

Budget Prévisionnel 2015			
	SMM		SMM
Charges prévisionnelles		Produits prévisionnels	
60 Achats		70 Vente de produits finis	
Achats d'étude et de prestation de service	7000	Prestation de service	10000
Fourniture non stockable	2500	Vente de Marchandises	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	6000	Produits des activités annexes	
Autres fournitures	1500	74 Subventions	
61 Services extérieurs		Ministère Environnement	
Sous traitance générale	2000	Région PACA	100000
Locations	10000	Conseil général 04	35000
Entretien et réparation	1500	Contribution CC	46000
Assurances	1000	fond VdD (ex subv)	
Documentation	1000	fluides	
Divers	6729	salaires Jaffre	
62 Autres services extérieurs		Total Ville de Digne	
(Mise à disposition Jaffre)		convention VdD/SMM	
Rémunération intermédiaires	8000	entrée locative RN	
Publicité, publications	5000	entré locative Geopark	
Déplacements, missions	6000	convention SMM/VdD	
Frais postaux et télécommunication	3400	mise a disposition VdD	
Services bancaires autres	100	subvention exceptionnelle	
63 Impôts et taxes		75-Autres produits de gestion courante	
Impôts et taxes sur rémunération		Cotisations	
64- Charges de personnel		76-Produits financiers	
Rémunération des personnels	33450	77-Produits exceptionnels	
conv personnel mis à disposition	75821	79- Transfert de charges	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		TOTAL des produits prévisionnels	191000
65 Autres charges de gestion courante			
66 Charges financières			
67 Charges exceptionnelles			
68 Dotation aux amortissements	20000		
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	191000		
86 Emploi de contributions volontaires			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Personnel bénévole			
TOTAL DES CHARGES	191000	TOTAL DES PRODUITS	191000

66000 Fond.
 20000 Invest.
 ↓
 Investissement
 subventionné:
 100000 Euros,
 -60000 Equip.
 -40000 Promo
 tion.

9 Budget Global Investissement 2015

DEPENSES		RECETTES	
8-A Equipement interprétation territoire Géoparc			
CC Duyes Bléone	1 605 €	Conseil Régional PACA	60 000 €
CC Pays de Seyne	6 990 €	Conseil Général 04	20 000 €
CC Haute Bléone	8 955 €	Syndicat Mixte Monges	20 000 €
CC Sisteronais	6 085 €		
CC Asse Bleone Verdon	15 245 €		
CC La Motte Turriers	10 890 €	TOTAL	100 000 €
TOTAL Equipement	49 770 €		
Divers -imprévis-	10 230 €		
TOTAL 8A	60 000 €		
8-B Equipement communication et promotion			
Editions (dépliants, affiche, flyers, etc.)	12 000 €		
Maquettage	3 000 €		
site web phase 1	6 000 €		
matériel identification partenaires	5 000 €		
modules fixes et itinérants	7 500 €		
Traduction	1 500 €		
Matériel promotion et comm divers	5 000 €		
TOTAL 8-B	40 000 €		
TOTAL GLOBAL	100 000 €		